

République Tunisienne  
Ministère des Affaires de Femme, de la Famille,  
de l'Enfance et des Personnes Agées



# **RÉSUMÉ EXÉCUTIF DU RAPPORT NATIONAL SUR LA SITUATION DE L'ENFANCE EN TUNISIE 2009**

Observatoire d'Information, de Formation, de Documentation  
et d'Etudes pour la Protection des Droits de l'Enfant

Mars 2010

# **Première partie**

## **La situation de l'enfance en Tunisie en 2009**

## **1- Données démographiques relatives à l'enfance**

En 2009, La Tunisie compte environ 3,3 millions d'enfants dans la tranche d'âge des 0 à 18 ans, soit environ 31,56 % de la population selon les projections pour l'année 2009. La Tunisie a enregistré durant les dernières décennies une transformation démographique caractérisée par un recul de la croissance démographique, ce qui a conduit à un rétrécissement de la base de la pyramide des âges de la population.

Selon les estimations démographiques que la tendance à la baisse du nombre d'enfants se confirme jusqu'à l'horizon 2014 pour se stabiliser autour de 3,2 millions alors qu'il était d'environ 3,8 millions en 1990. Ceci se manifeste à travers le recul de la base de la pyramide des âges de la population qui commence à prendre une forme qui se situe à mi-chemin entre les modèles des bases de la pyramide des âges de la population des pays en développement et celles des pays développés.

## **2- Le droit de l'enfant à la santé : vers une couverture généralisée et une intensification de la prévention**

Le droit de l'enfant à la vie est considéré comme un des principes fondamentaux énoncés par la Convention par des droits de l'enfant des Nations Unies. La Tunisie a œuvré pour garantir ce droit par le biais de nombreux programmes de santé au bénéfice de la mère et de l'enfant en fournissant les services essentiels et des soins de santé intégrés qui couvrent également l'hygiène du milieu et la protection de l'environnement.

### **2-1 les programmes consacrés à la santé de la mère**

Les indicateurs de la couverture de santé de la femme ont évolué durant les dernières années à l'échelle nationale. Ainsi, le taux des naissances sous surveillance médicale atteint 94,5 % alors que le taux des visites de contrôle prénatales dépasse les 96 %, celui des visites postnatales est de 53 % et le pourcentage d'utilisation des moyens contraceptifs est de 60,2 %.

L'évolution de ces indicateurs a été possible grâce à l'amélioration de la qualité des services périnataux à travers la formation des médecins et des sages femmes, la disponibilité des examens d'exploration pour un diagnostic précoce des facteurs de risques chez les femmes enceintes, l'élaboration de nombreux guides de formation et de documents d'orientation et le suivi de l'application du système de contrôle de la mortalité maternelle, des décès des mères, ce qui a contribué à baisser le taux de mortalité infantile à 16,6 ‰ en 2008 et il est estimée à 16 ‰ pour l'année 2009.

### **2-2 les programmes consacrés à la santé de l'enfant :**

#### **a- le programme national de vaccination**

En 2009, le programme national de vaccination a poursuivi ses efforts pour améliorer le niveau de couverture des enfants par la vaccination en mettant l'accent sur le redressement de la situation des zones qui n'ont pas encore atteint le niveau requis ce qui a permis de gommer les disparités entre les milieux urbains et ruraux.

Il faut souligner que le taux de couverture des différentes vaccinations pour les enfants âgés de un à six ans a dépassé les 97 % en 2008 et que le pourcentage

de couverture des différents vaccins est supérieur à 90 % des enfants ciblés, filles et garçons confondus et ce dans tous les gouvernorats, ce qui représente un taux comparables à ceux enregistrés dans les pays développés.

En ce qui concerne l'éradication des maladies ciblées, pour la 15<sup>ème</sup> année d'affilée, le programme de veille n'a enregistré aucun cas de poliomyélite d'enfant, de tétanos néonatal ou d'atteinte de diphtérie. De même, aucun cas de rougeole n'a été diagnostiqué sur la base des examens en laboratoires qui ont couvert plus de 97 % des cas suspects.

#### **b- Les programmes de la santé scolaire pour la protection des enfants scolarisés**

L'objectif principal des services de santé scolaire consiste à veiller sur la santé de l'élève et de l'étudiant, et à oeuvrer pour qu'aucun problème de santé ne vienne perturber le parcours scolaire et pour que la scolarité ne puisse pas détériorer l'état de santé de l'élève. Ces services sont fournis à titre gratuit et visent la catégorie des enfants en phase préscolaire et scolaire dans tous les établissements d'enseignement publics et privés, les écoles professionnelles et les écoles de la formation professionnelle. 1547 médecins de première ligne et 2162 cadres paramédicaux assurent la mise en œuvre de ces services

Durant l'année scolaire 2008-2009, les moyennes nationales concernant les services de santé scolaire ont atteint environ un médecin pour 6,92 établissements éducatifs et un(e) infirmier(e) pour 4,95 établissements éducatifs. Quant au taux d'encadrement, il a atteint une moyenne de 1503 élèves pour un médecin et 1075 élèves pour un cadre paramédical, en enregistrant ainsi une progression continue.

Les indicateurs de santé scolaire durant les dernières années révèlent d'une part un progrès réel de la couverture de santé dans tous les cycles de l'enseignement du secteur public et d'autre part un recul de cette même couverture à travers les examens médicaux, les vaccinations et le nombre de visites de protection et de prévention dans le secteur privé

- **Les journées nationales de la santé en milieu scolaire**

Ces journées ont été organisées dans le cadre de la sensibilisation des nouvelles générations à la santé visant à leur inculquer des modes de vie sains ce qui leur permettrait de se protéger contre maladies contagieuses et les comportements à risque. Dans ce contexte, au courant de l'année 2008-2009, à l'occasion de la 15<sup>ème</sup> journée nationale de la santé dans les institutions préscolaires et les écoles primaires et durant la 16<sup>ème</sup> semaine maghrébine sur la santé scolaire, le thème de "la prévention des maladies chroniques chez l'enfant" a été débattu. Par ailleurs, dans le cadre de la 19<sup>ème</sup> journée des clubs de santé le thème phare a été : "Les jeunes, la santé et l'environnement" dans les collèges et les lycées.

- **Les clubs de santé**

Durant l'année scolaire 2008-2009, les clubs de santé dans les collèges et les lycées ont atteint le nombre de 947. Alors que les écoles primaires ont atteint le nombre de 2217 clubs de santé. Le nombre total des membres de clubs de santé au cours de l'année 2008-2009 dans les écoles primaires

les collèges et les lycées a été estimé à et secondaires et les écoles secondaires participant à 18 000 membres. Le taux de couverture des clubs de santé dans les écoles primaires était de 47% et dans les collèges et les lycées de 71,7%.

- **Programme national de dépistage des troubles de la vue et de distribution de lunettes**

Le dépistage des troubles de la vue s'est poursuivi en 2009 au cours des examens périodiques effectués par le personnel de santé scolaire, où le nombre de cas dans le milieu préscolaire a atteint 1,3% des enfants, dans le cycle primaire 1,2% et dans les collèges et les lycées 4%. Il faut noter que, depuis l'année 2002, 5 000 paires de lunettes sont distribuées chaque année aux élèves nécessiteux.

- **Programme national de santé bucco-dentaire**

Environ 200 000 élèves et étudiants ont été traités dans les cabinets dentaires des établissements de la santé publique au cours de l'année 2009.

- **Programme national de la santé des adolescents**

Environ 600 élèves et étudiant(e)s ont été examinés au cours de l'année scolaire 2008-2009 dans des cliniques pour adolescents. Par ailleurs, 2 226 enfants ont pu bénéficier des services des cellules d'écoutes qui sont au nombre de 105, alors que 11 335 enfants ont bénéficié de services de 374 bureaux d'écoute et d'orientation. Ceci vient s'ajouter à l'action des clubs de santé dans les collèges et les lycées et dans le milieu universitaire à travers les sessions de sensibilisation autour de la santé de l'adolescent.

- **Programme national pour l'intégration des enfants handicapés dans les écoles**

Les écoles inclusives au cours de l'année 2008/2009 sont au nombre de 291 et accueillent 1378 élèves (dont 42% de filles et 58% de garçons) distribués en 1 063 classes. Ces enfants font l'objet d'un suivi de la part d'une équipe multidisciplinaire comprenant toutes les parties intervenant dans ce domaine.

- **Programme d'action sociale en milieu scolaire**

Ce programme vise à réduire l'abandon scolaire précoce et est basée sur des cellules d'action sociale en milieu scolaire qui sont au nombre de 2 384 pour l'année 2008/2009 comparé à 2260 au cours de 2007-2008.

- **Les centres de médecine scolaire et universitaire**

Les centres de médecine scolaire et universitaire sont des structures publiques qui fournissent des services de santé pour les élèves et les étudiants et qui sont au nombre de 10 centres répartis comme suit: Centre National de médecine scolaire et universitaire de Tunis et les centres régionaux dans les villes de Gabès, Gafsa, Kasserine, Mahdia, Nabeul, Sfax, Sousse et Tataouine et Manouba.

### **c- La sensibilisation à la santé en dehors du milieu scolaire**

La tranche d'âge des 15 à 19 ans a bénéficié de 60% de l'effort global d'éducation et de sensibilisation en faveur des jeunes (15-29 ans) au cours du premier semestre de 2009. Il s'agit d'un taux conséquent résultant du travail intensif et complémentaire qui s'est poursuivi dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA et ce avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds mondial de lutte contre le sida.

En ce qui concerne les adolescents délinquants, ils ont bénéficié d'une couverture de 4,5% de l'ensemble du groupe ciblé. Cette proportion demeure néanmoins faible ce qui a incité les institutions concernées à intensifier leurs actions de sensibilisations en faveur de cette catégorie d'adolescents qui a souvent des besoins spécifiques dans le domaine de l'éducation à la santé en général et de l'éducation sexuelle en particulier. La composition des bénéficiaires de ce programme est estimée au total à 141 981 adolescents, et plus précisément par sexe: 59% de filles et 41% de garçons.

### **d- Programmes visant à promouvoir l'hygiène du milieu et la protection de l'environnement**

**Contrôle sanitaire de l'eau :** Au total, 47 644 échantillons ont été soumis à une analyse bactérienne, tandis les opérations de contrôle du chlore résiduel dans l'eau étaient au nombre de 302 727. 1310 tests bactériologiques ont été effectués sur l'eau potable dans les zones frontalières. De même, l'eau en bouteille est contrôlée de manière régulière.

**Contrôle sanitaire des eaux de baignade :** 6068 analyses bactériologiques ont confirmé la salubrité des eaux de baignade sur les plages tunisiennes. Par ailleurs, 1279 analyses ont été effectuées sur les eaux de piscines.

**Contrôle sanitaire des eaux usées :** 7930 tests bactériologiques ont été effectués, des conseils ont été prodigués aux utilisateurs de ces eaux et les mesures nécessaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

**Contrôle sanitaire des denrées alimentaires et des établissements publics :** Dans le cadre de la prévention des Toxi infections alimentaires, 487145 visites de contrôle ont été effectuées et 49 198 analyses bactériologiques ont été réalisées sur les denrées alimentaires.

**Le contrôle et la lutte contre les insectes :** les activités de contrôle et de lutte contre les insectes ont été renforcées grâce à la délimitation des zones de reproduction des insectes sur tout le territoire tunisien et la proposition de solutions de lutte appropriés en intervenant en coordination avec les autres ministères concernés.

**La protection de l'hygiène en milieu hospitalier :** Les établissements hospitaliers ont bénéficié de : 5 638 opérations d'assainissement et de contrôle des insectes, 895 analyses en laboratoire dans les services spécialisés en chirurgie des établissements publics, 274 analyses en

laboratoire des chambres de patients, 1 802 analyses en laboratoire des denrées alimentaires et 2 130 l'analyse de l'eau potable.

### **3- Droit de l'enfant à l'éducation et à l'enseignement : Relever les défis de la qualité**

L'éducation est une priorité absolue et un choix stratégique dans la politique nationale de la Tunisie, et le droit de l'enfant à l'éducation est un droit fondamental consacré dans la législation tunisienne à travers l'adoption du principe de l'enseignement obligatoire et gratuit de six à seize ans, un droit garanti à tous les Tunisiens, sans aucune discrimination entre les individus et les catégories sociales. Ce droit est garanti au sein de la famille et dans les institutions de la petite enfance et de l'enseignement primaire et secondaire.

#### **3-1 L'éducation de la première enfance**

L'éducation de la première enfance représente un stade fondamental et constitutif dans la construction de la personnalité d'un enfant et dans l'assurance d'une croissance équilibrée et un développement harmonieux à travers le développement de ses capacités psychomotrices et son développement intellectuel, émotionnel et social.

- **La première enfance : les crèches**

Le nombre de crèches est passé de 102 unités en 2004 à 200 unités en 2009 accueillant 3 751 enfants dont 959 sont âgés de moins d'un an et 2 792 âgés de 1 à deux ans. Les filles et les garçons y sont environ représentés à part égales (1854 filles et 1877 garçons).

Le plus grand nombre de crèches se trouve à Sousse qui compte 37 établissements, alors que la ville du Kef n'en compte qu'une. Par ailleurs aucune crèche n'a été ouverte dans les villes de Kasserine, Zaghuan, Siliana et Jendouba.

Le nombre de cadres travaillant dans les crèches est passé de 240 personnes en 2004 à 509 personnes en 2009 (dont 193 travailleurs spécialisés et 316 non spécialisés).

Dans le cadre de l'organisation du secteur des crèches et du développement de ses services, l'année 2009 a notamment enregistré :

- La révision du cahier des charges spécifique à l'ouverture de crèches pour enfants ;
- L'élaboration de cahiers des charges pour les crèches familiales définissant les conditions pour son ouverture, son organisation et sa surveillance et permettant aux crèches actuellement ouvertes dans les maisons d'améliorer le niveau de services offerts et d'être accompagnées dans l'éducation des enfants ;
- La participation à l'amélioration des compétences éducatives des puéricultrices à travers la mise en œuvre d'un programme de formation comprenant 6 modules et ciblant 400 cadres.
- L'introduction d'un module de formation spécialisée dans la prise en charge des enfants de moins de 3 ans dans le programme de formation de base des étudiants de l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance.

- Elaboration d'un programme de formation dans la spécialité « Assistant(e)s pour l'éducation de la petite enfance », qui a été mis en application à partir de l'année universitaire 2009 -2010 en cours dans 5 institutions des sciences infirmières sous la tutelle du ministère de la Santé publique. 180 étudiant(e)s suivent ce cursus au cours de la première année.
- La publication d'un manuel sur les meilleurs comportement et mesures que les parents doivent adopter pour s'occuper des enfants de moins de 3 ans afin de renforcer leurs capacités à éduquer les enfants avec la formation de 58 animatrices dans ce domaine.

- **La petite enfance :**

- **Les jardins d'enfants**

Le nombre de ces institutions est passé de 2422 en 2004 à 3562 en 2009, dont environ 88% appartiennent au secteur privé. Elles accueillent 142 601 enfants, dont 72 833 filles (51%) et 69 768 garçons. Leur répartition par âge se présente comme suit: 39 037 enfants de trois ans (27%) 50 051 enfants de quatre (35%) et les 53 513 enfants de cinq ans (38%).

Le pourcentage de couverture des jardins d'enfants a atteint 30% pour la tranche d'âge des 3 à 5 ans alors qu'elles s'établissaient à environ 29% pour la tranche d'âge des 3-4 ans.

Il faut noter que ce ratio varie d'un gouvernorat à un autre est relativement élevé dans les gouvernorats du nord-est et du centre-est et demeure faible dans les gouvernorats du nord-ouest et du centre-ouest.

En 2009, des contrats programmes ont été élaborés et mis en œuvre avec l'Union nationale des femmes tunisiennes, l'Union Tunisienne de la Solidarité sociale et les associations de développement pour les aider à créer des jardins d'enfants dans les zones rurales et les quartiers à forte densité de population en consécration du principe de l'égalité des chances entre les enfants de Tunisie dans les zones rurales et urbaines. Cette approche a contribué à l'accélération du rythme de création de jardins d'enfants qui sont passés de 111 en 2005 à 300 en 2009.

Dans le but de développer les services offerts dans les jardins d'enfants, les actions suivantes ont été entreprises :

- La révision, actuellement en cours, des programmes pédagogiques des activités socio-éducatives dans les institutions de la petite pour être enrichi de manière à en faire une référence pour le personnel travaillant dans les jardins d'enfants
- La révision du contenu des programmes de la formation des cadres et du programme d'habilitation des créateurs de jardins d'enfants pour gérer ces institutions, afin d'y assurer une meilleure qualité de services
- Renforcement des programmes de formation et de recyclage à l'intention des animateurs non spécialisés de 659 animateurs à travers 36 sessions de formation.

- **Les écoles coraniques**

Un programme a été conçu visant à augmenter le nombre des écoles coraniques et à améliorer leurs services, ce qui les rend capables de mener à bien leur mission éducative. Dans ce contexte, le nombre des



écoles coraniques est passé de 378 en 1987 à 1186 en 2009 accueillant 31 246 enfants, dont 14 950 garçons et 16 296 filles (47,54%).

Afin de rehausser le niveau scientifique et pédagogique des éducateurs dans les écoles coraniques, les opérations d'inspection et d'encadrement ont été intensifiées, et de nombreux ateliers de formation ont été organisés en faveur des éducateurs actuellement en exercice et également pour préparer une nouvelle génération d'éducateurs diplômés de l'Université Ez-Zitouna. Le nombre de femmes qui bénéficient de la formation d'éducateur en école coranique a augmenté puisqu'elles représentent actuellement un tiers de l'effectif total alors qu'elles n'y étaient pas du tout représentées en 1987.

### **L'année préparatoire : une couverture plus généralisée pour les enfants de 5 ans**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme présidentiel relatif à «la généralisation complète de l'année préparatoire à la fin de 2009», les efforts et la coordination avec les parties concernées ont été intensifiés, et la proportion des nouveaux élèves inscrits en première année de l'enseignement primaire qui ont reçu une éducation préscolaire est passée de 67,7% en 2007-2008 à 72,2% en 2008-2009.

Dans le secteur public, le nombre total des écoles primaires ayant ouvert des classes préparatoires est de 1937, soit 42,9% du nombre total des écoles primaires, dont 1209 se trouvent en milieu rural (62%). Le nombre d'enfants inscrits dans ces classes est de 37 130 enfants, 48,1% d'entre eux étant des filles.

L'Union tunisienne de solidarité sociale contribue au programme de l'année préparatoire à travers les jardins d'enfants sous sa tutelle (268 jardins d'enfants). Au cours de l'année scolaire 2008-2009, ces institutions comptaient 116 classes préparatoires qui ont accueilli 2657 enfants âgés de cinq ans.

L'Union Nationale de la Femme Tunisienne contribue également à la création de classes préparatoires dans les écoles maternelles qui sont sous sa tutelle. Le nombre d'enfants qui y sont inscrits pendant l'année scolaire 2009-2010 est de 623 élèves dont 314 filles. En outre, de nombreux efforts sont faits par d'autres parties concernées pour la mise en place de classes préparatoires en particulier par le ministère des Affaires religieuses (617 classe préparatoires en 2009) et le secteur privé où les efforts et les initiatives à cet égard sont éminents.

## **3-2 L'enseignement primaire et secondaire**

- **Généralisation de la scolarisation et amélioration des résultats**

Durant l'année 2009, les efforts ont été multipliés afin d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage dans le premier cycle de l'éducation de base par de nouvelles créations et expansions réalisées chaque année au niveau de l'infrastructure de base sans oublier l'amélioration continue du taux d'encadrement afin que l'apprentissage se fasse dans les meilleures conditions.

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire a diminué de près d'un million d'élèves. Ceci est dû à la diminution du nombre de

nouvelles inscriptions en première année depuis 1999 et à l'amélioration de taux de réussite dans les différents niveaux de ce cycle grâce aux réformes pédagogiques qui ont été introduites. Il est à noter que l'évolution du nombre élèves tend à se stabiliser étant donné que le taux d'évolution enregistré l'an dernier était de 1,3%, alors que ce même taux était de 3,7% durant la première moitié de la décennie actuelle.

La diminution du nombre d'étudiants a permis d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles primaires où le phénomène de sureffectif dans les classes a diminué et la taille moyenne des classes est passée de plus de 28 en 2002 à environ 22 durant l'année scolaire 2008/2009. Le taux d'encadrement s'est également amélioré puisque chaque enseignant n'a plus que 17 élèves à charge comparé à 22 en 2002.

Il est à noter que la proportion des filles dans le nombre total des élèves inscrits dans la première phase de l'éducation de base a atteint 48%, indiquant un équilibre entre les sexes à ce stade.

En ce qui concerne les taux de réussite dans la première phase de l'éducation de base, elle a atteint 91,6% en 2007/2008, tandis que le taux d'échec était de 6,8%. D'autre part, le taux d'abandon de la scolarité a diminué à 1,6% et variait de 0,2% en première année à 4,5% dans la classe de 6ème. Notons que les filles ont réalisé de meilleurs résultats que les garçons à tous les niveaux.

D'autre part, le taux de scolarisation des enfants âgés de six ans, filles et garçons confondus, a dépassé la barre des 99% depuis 1997 et a dépassé les 99,2% en 2009. Pour la tranche d'âge des 6-11 ans il est de 97,7% (98% pour les filles). Toutefois, le taux d'enfants scolarisés dans la tranche des "6-16 ans" et des "12-18 ans" n'a pas encore atteint les taux espérés en particulier pour les garçons. Il faut souligner que le taux de scolarisation chez les filles a dépassé le taux de scolarisation chez les garçons à tous les stades de l'éducation.

Il convient également de noter que l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'élimination des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation prévoit d'atteindre un ratio de filles de 50% du nombre total des élèves de l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2005 et d'éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation à l'horizon 2015. La Tunisie a atteint cet objectif et ce taux a atteint 50,2% en 2005 et 50,5% en 2009. En outre, le pourcentage de filles dans toutes les étapes de l'éducation était de 50,5% en 2009.

La comparaison à l'échelle internationale, révèle que le taux de scolarisation atteint par la Tunisie est d'une part égal à celui des pays les plus avancés au monde et que d'autre il se distingue par la distribution à parts égales de ce taux entre filles et garçons avec un léger avantage pour les filles.

En 2009, le nombre d'élèves inscrits dans le deuxième cycle de l'éducation de base et dans l'enseignement secondaire a continué à baisser pour atteindre 1,027 million, enregistrant ainsi une baisse annuelle de l'ordre de 1,4% par rapport à 2005. Cette tendance à la baisse a été constatée depuis 2006 en raison de la baisse du nombre d'élèves venant de l'enseignement primaire, qui ont enregistré une baisse depuis le début de 1996.

D'autre part, le nombre moyen d'élèves par classe a connu une évolution

positive pour atteindre 27,8 en 2008/2009, contre 29,3 en 2007/2008. Le nombre d'élèves par enseignant a également diminué, passant de 14,6 en 2007-2008 à 13,7 en 2008/2009.

En ce qui concerne les résultats internes aux collèges, l'année scolaire 2007/2008 a connu une amélioration dans les résultats enregistrés à tous les niveaux, comme le pourcentage de réussite a atteint 71,3% après s'être stabilisé à 70% au cours des deux dernières années. Toutefois, les taux d'échec à ce stade, ont diminué par rapport aux deux années précédentes. En ce qui concerne l'abandon scolaire à ce stade, il est resté quasiment stable en 2007/2008 comparé aux deux années scolaires précédentes. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'année scolaire 2007/2008 a enregistré une légère amélioration dans les taux de réussite et les taux de redoublement et une quasi-stabilité du taux de l'abandon scolaire.

- **Les enjeux : la qualité de l'enseignement et l'égalité des chances.**

- **La déperdition scolaire**

- L'organisation de classes de soutien pour les élèves à besoins spécifiques et ceux menacés d'échec de même que pour les élèves des écoles d'éducation prioritaire ;
- Intensification des activités de travail social en milieu scolaire ;
- Extension du réseau de cellules d'écoute ;
- Extension du réseau de cantines scolaires ;
- Soutien des aides scolaires universitaires destinées aux élèves et étudiants appartenant à des familles à revenu modeste.

- **Dans le cadre du renforcement des piliers de la qualité**

- Ouverture de 12 collèges pilotes pour accueillir les élèves les plus doués ;
- Généralisation de l'enseignement de l'éducation technologique dès la première phase de l'enseignement de base ;
- Développement graduel des laboratoires de langue au Centre national et dans les centres régionaux de la formation des formateurs et des instituts des métiers de l'enseignement avec équipement de 50 établissements d'enseignement des laboratoires mobiles ;
- Création d'un réseau d'institution d'excellence en termes de qualité et de résultats selon les normes internationales (impliquant 60 institutions dans la première phase).

- **Dans le cadre de la concrétisation du principe de l'égalité des chances et de l'équité:**

- Fournir une assistance pédagogique aux enseignants des établissements d'éducation prioritaire et leur assurer la formation ;
- Doter toutes les écoles d'éducation prioritaires de cantines scolaires ;

- Poursuivre la promotion de l'éducation préscolaire pour les enfants de 5 ans et concentrer les efforts sur les écoles du secteur public dans les zones non-municipales ;
- Continuer à mettre en œuvre le programme national d'intégration des enfants handicapés de la voie normale d'enseignement.

- **Dans le cadre de la mise en place de l'école de la société de L'information:**

- Augmenter nombre d'ordinateurs dans tous les niveaux de l'éducation, (actuellement un ordinateur pour 25 élèves à tous les niveaux de l'enseignement) ;
- Augmenter le nombre de centre régionaux de l'Institut National de bureautique et d'informatique de manière à couvrir tous les gouvernorats ;
- Poursuivre la connexion des établissements d'enseignement au réseau internet et améliorer la qualité de la communication par la connexion au haut débit ;
- Diffuser l'enseignement de l'informatique au collège à raison d'une heure de cours hebdomadaire.

- **Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la vie scolaire:**

- augmenter le taux de couverture pour les assistants d'éducation pour atteindre de 124 élèves pour un assistant ;
- Diffuser les clubs culturels et sportifs dans le cadre du partenariat avec les organisations, associations et structures œuvrant dans ce domaine ;
- Promouvoir les activités de loisirs et plus particulièrement les visites des musées et des sites archéologiques ;
- Promouvoir la cohérence et la complémentarité entre les systèmes d'éducation et de formation.

● **Les garderies scolaires**

Les garderies scolaires sont responsables de la prise en charge des enfants en dehors des heures d'enseignement de leur protection et de leurs activités de loisir, de culture et de révision. en 2009 ces institutions étaient au nombre de 627, accueillant 4747 enfants, dont 2502 garçons (53%) et 2245 filles (47%). la répartition des garderies scolaires par gouvernorat met en évidence leur centralisation au niveau du Grand Tunis de Sfax et de Sousse, alors qu'elles sont totalement absentes dans dix gouvernorats. la situation actuelle a été évalué et des solutions appropriées ont été proposées pour perfectionner les services de ces institutions et faciliter le suivi de leurs activités.

● **La formation professionnelle: la voie de la réussite et un vecteur de développement**

Le système de développement des ressources humaines a enregistré un bond qualitatif au cours des cinq dernières années. Ainsi la formation professionnelle a bénéficié d'une attention particulière qui s'est concrétisée

par la réforme globale dont ce secteur a fait l'objet. Cela a permis d'améliorer les performances de ce système et de concrétiser l'interdépendance structurelle entre la formation professionnelle d'un côté et les secteurs d'éducation et de l'enseignement supérieur de l'autre côté ce qui a contribué à des réalisations importantes en termes de quantité et de qualité dont notamment :

- Le nombre d'élèves en formation est passé de 100 919 en 2007/2008 à 109 371 en 2008/2009 soit une augmentation de 8500 élèves. Les filles représentent 32,7% du total des élèves en formation ;
- Le nombre des centres de formation professionnelle a atteint 212 centres en 2008/2009, dont 135 appartenant à l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle et 77 à d'autres structures ;
- Le développement du système de formation professionnelle a été entamé par la création d'un certificat de compétences couronnant un cycle de formation qui dure au moins 6 mois. Le certificat est destiné aux demandeurs de formation qui n'ont pas le niveau d'éducation minimum requis pour être admis dans le cadre d'un cursus de formation professionnelle ;
- Le mécanisme du chèque formation a été institué parallèlement à l'adoption d'un programme pilote dont la réalisation a commencé en 2009 dans le cadre de l'établissement d'un système de financement plus efficace dans le secteur de la formation professionnelle ;
- Un programme pour la formation de formateurs dans les secteurs prioritaires réparti sur trois ans (2009 - 2010 - 2011) est en cours. Durant l'année 2010 ce programme permettra de donner une formation technique et pédagogique à 430 formateurs y compris les stages dans les entreprises de production et les grands chantiers en Tunisie et à l'étranger.

#### **4- Le droit de l'enfant à la culture et à l'information**

L'État a accordé une importance particulière aux activités culturelles destinées aux enfants, notamment en augmentant le volume des investissements et en améliorant la qualité des équipements et le rendement des cadres travaillant dans ce secteur. Le programme présidentiel pour le quinquennat 2009-2014 baptisé "Ensemble pour relever les défis" a décidé de l'augmentation des crédits budgétaires alloués à la culture et à la préservation du patrimoine qui atteindront ainsi 1,5% du budget de l'état en 2014. Cela contribuera certainement au développement du paysage culturel en général et des produits culturels destinés aux enfants en particulier.

##### **4-1 Services consacrés aux enfants dans les domaines des bibliothèques et de la lecture**

Compte tenu du rôle primordial de la lecture dans le développement des capacités cognitives et linguistiques de l'enfant et dans l'enrichissement de son imagination, ainsi que son rôle dans l'acquisition des connaissances par l'enfant et le développement et le perfectionnement de ses talents, une attention particulière a été accordée par l'État à l'élargissement du réseau des bibliothèques pour enfants. A la fin du mois de septembre 2009 leur nombre avait atteint 317 bibliothèques sur un

total de 378 bibliothèques publiques, dont 30 bibliothèques mobiles couvrant environ 1800 points d'emprunt.

On estime le fond du réseau des bibliothèques pour enfants en Tunisie à fin Juillet 2009 à environ 2,6 millions de livres arabes et étrangers, ce qui représente 40% du fond global des bibliothèques publiques. Chaque année 6 181 467 livres sont empruntés ou lus sur place par les utilisateurs des deux sexes fréquentant les bibliothèques avec respectivement 53,81% de femmes et 46,19% d'hommes.

Dans le cadre du plan national pour la promotion de la lecture, le nombre de bénéficiaires des services de bibliothèques pour enfants a augmenté pour atteindre environ 3 millions de lecteurs, soit 55% de la population desservie par le réseau national des bibliothèques publiques. La proportion des femmes est de l'ordre de 54,3% alors que celle des hommes atteint 45,3%.

#### **4-2 Les maisons de la culture et leur attrait pour les enfants**

Les maisons de culture jouent un rôle important dans l'encadrement des enfants, leur éducation, ainsi que le développement de leurs talents créatifs. Il y a actuellement 209 maisons de la culture, dont 42 dans les zones rurales, et 10 complexes culturels. Elles couvrent 197 délégations sur les 264 que compte le pays. Les maisons de la culture comptent 1024 clubs avec un nombre total d'adhérents dépassant les 19 900 personnes. La proportion des maisons de la culture dotées de matériel informatique est de 100% alors que le taux de couverture par le réseau Internet est de 92,5%.

#### **4-3 Les activités culturelles destinées aux enfants**

Les programmes et les activités destinés aux enfants dans le domaine culturel revêtent une importance capitale puisqu'ils contribuent à l'éducation des enfants, au développement de leurs capacités et à leur enracinement dans leur identité. Ces programmes et activités sont une partie intégrante du système éducatif qui est fait d'un ensemble de composantes complémentaires. Dans ce cadre des actions ont été entreprises afin de:

- soutenir les œuvres théâtrales destinées aux enfants. Durant l'année 2009 les représentations étaient environ au nombre de 700 réparties entre le théâtre professionnel et amateur, en plus des productions théâtrales de marionnettes dans les divers gouvernorats de la République ;
- soutenir les spectacles pour enfants dans les domaines du cinéma et de la vidéo avec 1080 représentations ;
- promouvoir les festivals et journées culturelles pour les enfants qui ont dépassé les 70 événements (cinéma, théâtre, musique, littérature et beaux-arts). Au total, 2.800.000 enfants ont en bénéficié ;
- renforcer les conservatoires dans les régions. 4054 enfants et jeunes ont bénéficié des services offerts par ces institutions de musique (2116 filles et 1938 garçons).

#### **4-4 La dissémination de la culture numérique chez les enfants**

En consécration du droit de l'enfant à l'accès à la société de l'information et afin d'assurer l'égalité des chances « numériques » de tous les enfants tunisiens et de les protéger des impacts négatifs de ces technologies, les parties concernées ont veillé

à élaborer des plans visant à équiper tous les établissements d'enseignement, d'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, et de la culture de matériel informatique et de le mettre à la disposition des enfants vivant dans les régions rurales et les quartiers populaires tout en leur donnant un accès à Internet. Dans ce contexte les actions suivantes ont été concrétisées:

- 100% des établissements préparatoires et secondaires et environ 70% des établissements de l'enseignement primaire sont équipés de matériel informatique. L'informatique est enseignée aux élèves de septième, huitième et neuvième années de l'enseignement de base.
- L'acquisition des ordinateurs est facilitée en vertu du programme présidentiel pour l'ordinateur familial destiné aux familles à revenu moyen. Dans ce cadre, plus de 80 000 opérations de vente ont été réalisées depuis 2001.
- Le nombre des clubs d'informatique pour enfants a évolué pour atteindre 270 clubs en 2008 outre les 23 clubs au sein des centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance. Le nombre d'adhérents de ces clubs est estimé à plus de 43000 enfants.
- Le nombre de bénéficiaires des services du Centre national et des centres régionaux d'informatique pour enfants est passé à 21 052 en 2009 dont 48% de filles.
- 9 autobus équipés de matériel informatique ont été réservés au profit des enfants vivant dans les quartiers à forte densité d'habitants. Environ 24800 filles et garçons ont bénéficié de leurs services au cours de l'année 2009.
- Un espace de sensibilisation et d'orientation sur certains des risques que présente l'accès à Internet a été créé au profit des parents et de leurs enfants. Par ailleurs, un numéro vert gratuit, une adresse courriel et des brochures contenant des conseils pratiques ont été mis à la disposition du public.

#### **4-5 Dissémination de la culture de l'environnement et du développement durable: préparer la génération future**

L'éducation environnementale revêt une dimension éducative et ludique. Elle vise à rationaliser le comportement des enfants pour préserver les richesses naturelles et le patrimoine environnemental national que ce soit dans le présent ou dans l'avenir. Dans ce contexte, les actions suivantes ont été initiées:

Le lancement en 2005 du programme présidentiel pour le réseau des écoles durables en vue de disséminer la culture de l'environnement et du développement durable chez les jeunes dans les collèges. 140 écoles réparties sur toute la république ont adhéré à ce programme depuis sa création.

La création de 27 parcs répartis sur 17 gouvernorats et 26 municipalités en application du programme présidentiel visant à généraliser les parcs urbains à tous les gouvernorats à la fin de l'année 2009.

Le lancement du projet des caravanes écologiques afin de soutenir le réseau des clubs de l'environnement dans les établissements d'enseignement, la mise en place

de contrats de partenariat avec des associations œuvrant pour l'environnement et l'organisation d'ateliers de formation pour les animateurs afin d'activer le rôle de cette caravane. Dans ce cadre 144 établissements d'enseignement ont été visités.

L'établissement des tentes de plage et des camps écologiques pendant l'été 2009 qui ont vu la participation de 4150 enfants. Un village écologique mobile assurant l'animation sur 13 plages publiques a également vu le jour.

L'enrichissement des ouvrages de référence sur l'environnement par la publication du livre intitulé "Ben Ali: symbole de la réconciliation entre l'homme et la nature", et de l'encyclopédie "Atlas des zones protégées en Tunisie" en trois langues. Le guide pratique pour l'entretien des espaces verts a également été publié.

#### **4-6 L'information: la place de l'enfance dans les médias audiovisuels et la presse écrite**

Les différentes chaînes de radio et de télévision accordent une attention particulière aux programmes pour les enfants. Ainsi un temps de diffusion important dans les diverses grilles de programmes est consacré aux émissions qui traitent des préoccupations des enfants et de leurs besoins.

- **Les émissions destinées aux enfants sur la chaîne Tunis 7 :** la chaîne de télévision Tunis 7 diffuse quotidiennement des émissions pour les enfants tous les matins de neuf heures à dix heures trente et le soir de 16 heures à 17 heures. Le dimanche le temps de diffusion atteint une durée de trois heures le matin et une heure le soir ce qui équivaut à 11% à 12% du total des heures de diffusion pour toutes les grilles de programmes. Lors des vacances scolaires et autres occasions spéciales tel que la fête nationale de l'enfance et la fête des mères ... le temps de diffusion atteint environ 17%.
- **Programmes destinés aux enfants sur la chaîne de télévision canal 21:** la proportion des programmes destinés aux enfants par rapport à l'ensemble des programmes diffusés quotidiennement par la chaîne est de 13% répartis en deux séances, une le matin qui dure 30 minutes et une le soir qui dure 60 minutes, en plus de la diffusion d'émissions spéciales lors des vacances scolaires et autres événements nationaux et internationaux.
- **Programmes destinés aux enfants sur les chaînes de radio Tunisiennes:** les stations de radio en Tunisie consacrent un temps de diffusion important à des émissions régulières pour les enfants atteignant jusqu'à environ 23 heures de diffusion par semaine. Ces radios diffusent également une grande partie de leurs programmes en direct par le biais de la couverture de tous les événements dans le cadre des manifestations pour enfants et des événements nationaux et internationaux.
- **La place de l'enfance dans la presse écrite:** Les sujets relatifs à l'enfance constituent une matière variée et omniprésente dans la presse écrite. En plus des quotidiens, 13 titres spécialisés dans le domaine de l'enfance sont également publiés en Tunisie.
- **La place de l'enfance dans les activités de l'Agence Tunis Afrique Presse:** l'Agence assure la couverture des activités destinées à l'enfance ainsi que les manifestations nationales, Maghrébines, Africaines et internationales.



Elle réserve également des espaces à la une de son site web contenant les articles publiés sur le thème de l'enfance en arabe, en français, et en anglais.

## **5- Droit de l'enfant au sport et aux loisirs: un droit naturel et fondamental**

Le droit de l'enfant au sport et aux loisirs est un droit fondamental inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui stipule que « *Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique* ». La Tunisie s'est employée à consacrer ce droit à travers de nombreux programmes en partenariat avec divers intervenants.

### **5-1 L'éducation physique et les activités sportives**

- **L'éducation physique dans l'enseignement de base et dans le secondaire :**

Le taux de couverture éducation physique en 2009 a atteint environ 49% des écoles et 55% des classes. 377 terrains de sport dans les écoles primaires et à leur proximité ont été réalisés ce qui a contribué à l'amélioration des résultats et plus particulièrement des conditions de travail. D'autre part, le cadre enseignant spécialisé a été renforcé par le recrutement de 205 instituteurs dans le premier cycle de l'enseignement de base. Le taux de couverture des écoles dans le deuxième cycle de l'éducation de base et des lycées d'enseignement secondaire a atteint plus de 95%.

- **L'éducation physique dans les établissements spécialisés et les institutions de formation professionnelle :**

Le nombre des institutions et des associations bénéficiaires de ces services est passé de 63 en 2007 à 80 pour l'année en cours. En ce qui concerne les institutions de formation professionnelle le taux de couverture en activités d'éducation physique a atteint 69,40% durant la période 2008/2009.

- **Les centres de développement du sport dans le milieu scolaire :**

Il existe 394 centres de promotion du sport dans les écoles primaires profitant à 39 668 élèves membres de 305 associations sportives qui proposent 22 spécialités sportives différentes. Le nombre des "classes sport étude" a quant à lui diminué par rapport à l'an dernier à la fois aux collèges et dans les établissements d'enseignement secondaire passant ainsi de 471 à 267. Ceci est dû principalement aux changements introduits dans les programmes d'éducation ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'heures d'enseignement au détriment du temps alloué au sport. En conséquence, le nombre d'élèves inscrits dans ces classes est passé à 6 306 élèves. Dans le cadre de la généralisation de la filière sport, la section sport a été introduite dans 28 lycées au cours de l'année 2008/2009. Ainsi, la section Sport a accueilli 1719 élèves supplémentaires au cours de l'année dernière pour atteindre 2599 élèves au cours de l'année scolaire 2008/2009.

## 5-2 Loisirs et animation éducative et sociale

Les institutions d'animation éducative et sociale attirent les enfants et les jeunes afin qu'ils s'adonnent aux activités éducatives, récréatives, culturelles et sportives qui sont à même de contribuer à leur éducation, de développer leurs capacités, de révéler leur talent dans le respect des valeurs identitaires et dans la tolérance tout en les protégeant des comportements à risque.

- **Attirer les enfants et les jeunes**

Le nombre des bénéficiaires des services des établissements d'animation pour les enfants est passé de 57 800 en 2000 à plus de 150 000 en 2009, dont 44% de filles. Les maisons de jeunes au nombre de 305 attirent également 124 842 adhérents dont 62,2% de garçons et 37,8% de filles. Les activités de 231 clubs de jeunes dans les zones rurales ont touché près de 337 545 jeunes des deux sexes (en 2008). Cette progression reflète les efforts fournis afin d'améliorer la qualité des activités et des programmes proposés dans ces établissements et l'aménagement des espaces. L'accent est mis en particulier sur la dissémination de la culture scientifique et numérique chez les enfants et les jeunes et le développement de leur créativité à travers la modernisation des méthodes pédagogiques et le développement des techniques d'animation dans un cadre de complémentarité et de partenariat avec les organisations et les associations.

- **Ouverture de l'entreprise sur l'environnement et la quête de nouveaux espaces pour l'animation**

Dans le cadre de l'égalité des chances et l'attention portée aux enfants sans discrimination ni exclusion, la mise en œuvre de ce programme se poursuit à travers:

- La création de 4 clubs mobiles à Kairouan (Haffouz), Gafsa, Jendouba (Ain Draham) et Tataouine et 3 clubs en coopération avec l'Organisation Internationale pour les Migrations à Kasserine, Mahdia et Siliana ;
- L'animation dans 150 quartiers se trouvant à proximité des institutions de l'enfance par les cadres travaillant au sein des clubs d'enfants ;
- L'organisation régulière de cycles d'animation dans 40 quartiers des zones rurales ainsi que des quartiers à forte densité urbaine à raison d'une séance d'animation tous les 15 jours au moins ;
- L'organisation de festivals ouverts à tous. Le but de ces manifestations est d'attirer le plus grand nombre possible d'enfants et d'inciter les jeunes à innover. Le nombre des festivals a évolué de 14 en 2008 à 20 en 2009. Ils s'intéressent à plusieurs domaines dont entre autres la musique, le théâtre, la littérature et la science.

- **Développement des ressources humaines et des infrastructures pour soutenir les activités d'animation**

Le nombre de cadres travaillant dans les clubs et complexes pour enfants a atteint 928 en 2009. Ils exercent dans 276 institutions.

Dans le cadre du renforcement des capacités de ces cadres 11 sessions de formation ont été organisées au profit de 275 d'entre eux.

Dans le cadre du plan national pour le développement des clubs d'enfants, la réhabilitation de l'infrastructure de ces institutions et la création des espaces pour les activités spécialisées dotés d'équipements modernes, l'année 2009 a vu la réhabilitation de 182 institutions à un coût avoisinant les 5,3 MD.

## **6- Droit de l'enfant à la protection: une consécration de l'intérêt suprême de l'enfant**

La Tunisie a établi un système intégré de protection de l'enfance à risque et des mineurs délinquants. Ce système est actif par le biais de nombreux mécanismes, institutions et programmes dans le cadre d'une approche basée sur le travail en réseau de toutes les parties concernées. Il est aussi fondé sur le principe de l'intérêt suprême de l'enfant.

### **6-1 La protection de l'enfance à risque**

- **La protection des enfants de moins de 6 ans sans soutien parental: l'Institut National de Protection de l'Enfance.**

En 2009, l'Institut National de la Protection de l'Enfance accueillait 846 enfants dont 462 ont été admis durant l'année 2009. Ces derniers comptent 270 garçons et 192 filles.

Pendant la même période il a également été procédé à la prise en charge de 736 enfants, ventilés selon les types de placement comme suit: adoption (227 enfants), placement en familles d'accueil (281 enfants), réintégration de la famille d'origine (163 enfants), prise en charge (40 enfants) et intégration dans les villages SOS ou autres institutions (25 enfants). Les 12 unités de vie rattachées aux associations ont pris en charge 410 enfants dont 296 ont été admis au cours de l'année 2009.

- **Accueil des enfants de six à dix-huit ans: les centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance et les complexes pour enfants :**

Les 23 intégrés sont répartis sur 18 gouvernorats. Ils comprennent 86 unités de vie pour les résidents (37 pour les filles et 49 pour les garçons) ainsi que 64 unités de milieu fournissant des services de demi-pensionnat ou en « milieu naturel ». Il y a 69 complexes pour enfants répartis dans tous les gouvernorats de la République.

En 2009, 6 438 enfants bénéficiaient des services des centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance et des complexes pour enfants (2901 enfants dans les centres intégrés et 3537 au sein des complexes). Au cours de cette année, 641 nouvelles admissions ont été enregistrées et 597 jeunes des deux sexes ont été intégrés selon une des formules suivantes : famille, emploi ou mariage.

L'intégration en famille est la formule de base pour l'intégration dans les centres intégrés (300 sur 442 enfants). L'intégration par l'emploi est la formule de base d'intégration pour les complexes pour enfants (99 sur 141 enfants).

Les enfants orphelins (ayant perdu le père, la mère ou les deux parents) représentent la moitié des enfants pris en charge dans les centres intégrés et les complexes pour enfants. Quant aux enfants délaissés (appartenant à des familles désintégrées, souffrant de problèmes de séparation de parents, de divorce ou de délinquance des parents) ils représentent un cinquième des enfants pris en charge. Les enfants pris en charge en raison de l'incapacité matérielle des parents ou leur invalidité physique représentent quant à eux un quart du total des enfants pris en charge. La proportion d'enfants nés hors du cadre du mariage est de l'ordre de près de 4% du total des enfants pris en charge au sein des centres intégrés.

- **Prise en charge des enfants handicapés**

Dans le cadre de la prise en charge des enfants handicapés, les actions suivantes ont été entreprises en 2009 :

- La création de 180 classes préparatoires d'intégration à l'année scolaire 2008-2009. Ces classes accueillent 73 enfants handicapés.

- La création de nouvelles écoles d'intégration qui étaient au nombre de 291 au début de l'année scolaire 2008-2009. Ces écoles sont fréquentées par 1378 enfants handicapés, en plus de l'intégration volontaire d'élèves handicapés dans les écoles régulières.

Leur nombre a atteint lors de la même année 4 453 élèves, dont 2 653 en premier cycle et 1 019 dans le deuxième cycle de l'enseignement de base en plus de 781 élèves dans l'enseignement secondaire.

- L'augmentation du nombre des centres d'éducation spécialisée et de réhabilitation des personnes handicapées qui ont atteint le nombre de 279 centres accueillant 15 407 enfants handicapés dont 10 169 étaient âgés de moins de 20 ans soit un taux de 66%.

- Il convient de noter que les services d'éducation spécialisée ont évolué pour inclure la réhabilitation et les soins à domicile pour les enfants lourdement handicapés et incapables de se déplacer.

Les enfants bénéficiaires dont l'âge varie entre 1 et 19 ans sont au nombre de 326.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants souffrant d'handicaps multiples, Le Centre social et éducatif "Al Sanad" sis à Sidi Thabet accueillait au cours de l'année 2009 103 enfants dont 39 admis la même année.

- **Les services offerts aux enfants de la communauté tunisienne résidant à l'étranger**

Dans le cadre du programme spécial des camps d'été des enfants de Tunisiens résidant à l'étranger, 250 enfants âgés entre 9 et 14 ans, ont pris part à ces camps au cours de l'été 2009. Pendant cette même période, la seizième session du programme d'enseignement de la langue Arabe a également été organisée en coordination avec le Ministère de l'éducation et de la formation. 1869 participants répartis sur 127 centres y ont pris part.

- **La prise en charge des enfants en abandon scolaire**

Le programme national pour l'éducation des adultes a fourni au cours de l'année scolaire 2008-2009 ses services à 50 586 apprenants des deux sexes en dessous de 30 ans, dont 2911 enfants âgés de moins de 15 ans. Les efforts du programme se poursuivent pour toucher le plus grand nombre possible d'enfants analphabètes et contribuer ainsi à l'avancement de cette catégorie et à l'éradication totale des de l'analphabétisme latent d'ici la fin de l'année 2009-2010.

## 6-2 La protection sociale des enfants en péril

- **Les services du délégué à la protection de l'enfance**

- **La notification de cas d'enfants menacés**

Le nombre de notifications a atteint 8 272 au cours de l'année 2009. Les statistiques montrent que le nombre de notifications varie d'un gouvernorat à l'autre. Le gouvernorat de Tunis a occupé la première place avec 1 182 notifications, suivie du gouvernorat de Zaghuan avec 704 notifications. Vient ensuite le gouvernorat de Bizerte avec 582 notifications. Le nombre élevé de notifications n'est pas considéré comme une indication de l'augmentation du taux de menace dans la mesure où il reflète plutôt la prise de conscience des citoyens de l'obligation de signaler et du rôle important que joue le délégué à la protection de l'enfance et de l'efficacité de ses interventions ainsi que la confiance dont il jouit au sein de la société. L'augmentation du nombre de notifications par rapport à 2008 est due aussi au renforcement du corps des délégués à la protection de l'enfance par des délégués assistants. Dans ce cadre 7 nouveaux délégués assistants ont été recrutés en 2008, dont un à Mahdia, deux à Sfax, un à l'Ariana, un à Béja, un à Tataouine, et un à Kairouan et un autre pour combler le poste laissé vacant à Siliana.

- **Interventions en faveur des enfants en péril**

Les délégués à la protection de l'enfance se sont occupés pendant l'année 2009 de 7 938 cas d'enfants menacés sur un total de 8 272 notifications soit un taux de 96%. Les filles représentent 44,2% de l'ensemble de tous les enfants pris en charge. Ce taux varie selon les gouvernorats; il atteint plus de 50% à Monastir et Mahdia et ne dépasse pas le tiers de ce taux dans les gouvernorats du sud en particulier.

La négligence et le vagabondage représentent le type de menace le plus répandu avec 32,78%, suivi de l'incapacité de fournir un encadrement et une éducation avec 21,64%. Les cas d'exploitation sexuelle et économique sont les moins importants avec un taux de 1,81% et 1,1% respectivement. Bien qu'ils ne soient pas très élevés, ces taux requièrent plus d'attention, d'autant plus que ces cas sont le plus souvent passés sous silence et ne font pas l'objet de notifications.

Les données statistiques disponibles montrent que les enfants âgés d'un an ou moins sont plus exposés que d'autres à la menace, ce qui indique que la menace liée à la situation et les capacités du milieu familial de l'enfant est plus importante que celle liée au comportement de l'enfant ou sa délinquance.

Les cas de négligence, de vagabondage et de défaillances avérées en matière d'éducation et de protection ainsi que l'incapacité à fournir une éducation et une protection convenables représentent à peu près les trois quarts des cas pris en charge.

**- Les mesures prises au profit des enfants en péril**

Il s'avère que la plupart des mesures prises par le délégué à la protection de l'enfance sont des mesures de conciliation (3740) suivies par des mesures judiciaires (1886) et des mesures d'urgence (541). Ceci est conforme aux objectifs du Code et aux principes généraux de la Convention Internationale des droits de l'enfant qui visent à maintenir l'enfant dans son milieu familial et à faire participer la famille dans toutes les mesures prises au profit de l'enfant.

### **6-3 La protection judiciaire des enfants en péril**

Les demandes de médiation reçues par les délégués à la protection de l'enfance au cours des trois trimestres de l'année 2009 ont atteint le nombre de 948 dont 855 demandes qui ont eu une suite favorable. Elles sont réparties comme suit: 260 avant le procès avec suspension de poursuites, 519 au cours du procès, et 169 après le procès ce qui implique la suspension de l'exécution du jugement. Ces chiffres donnent une indication claire quant à l'importance de ce mécanisme et le rôle qu'il joue afin d'éviter aux enfants de comparaître devant les instances de justice pénale tel que la police et les autorités judiciaires. Ce mécanisme permet également aux victimes de recouvrer tout ou partie de leurs droits financiers.

Les tribunaux de première instance ont examiné 2277 cas d'enfants menacés, dont 1 267 garçons et 1 010 filles, au cours de la période allant du mois d'août 2008 jusqu'à la fin du mois de Juillet 2009, soit une diminution de 194 cas par rapport au nombre total des cas enregistrés l'année dernière (2 471).

Le tribunal de première instance de Bizerte a occupé la première place en examinant 325 cas d'enfants à risque, suivi par le Tribunal de première instance de Sousse qui a enregistré 280 cas. Le tribunal de l'Ariana est classé troisième avec 195 cas suivi du tribunal de Tunis avec 166 cas.

Les dossiers d'enfants menacés traités par les juges de la famille ont touché toutes les tranches d'âge.

En comparaison avec les autres tranches d'âge le nombre d'enfants en péril appartenant à la tranche d'âge 0-2 ans demeure toujours le plus importante avec 920 cas. Le groupe d'enfants âgés de moins d'un an a quant à lui enregistré 474 cas. Il y avait 305 cas parmi les enfants âgés d'un an et 141 cas d'enfants menacés âgés de deux ans.

Ces tendances indiquent que la menace provenant de l'environnement familial de l'enfant vient au premier rang, contrairement à la menace liée au comportement de l'enfant ou à sa délinquance.

La menace la plus importante subie par l'enfant est la négligence et le vagabondage (1 382 cas) suivie de la perte des parents et l'absence de tout soutien familial (446 cas). Vient ensuite le manquement manifeste et continu au devoir de protection et d'éducation (388 cas).

Ces indicateurs montrent qu'il faut soutenir davantage le travail de tous les acteurs dans le domaine de la protection de l'enfance y compris les structures

gouvernementales et la société civile afin de mieux encadrer les familles des enfants menacés et les aider à surmonter les causes de la menace.

Le nombre de cas de menaces sur enfants avec crime reste négligeable. Dans ce contexte, le nombre d'enfants menacés à cause de l'exploitation sexuelle ne dépassait pas les 7 cas. Seulement un cas d'enfant exploité économiquement ou dans la mendicité a été recensée et aucun cas d'enfants menacés d'exploitation dans le crime organisé n'a été signalé.

D'autre part le nombre de mesures provisoires concernant la séparation de l'enfant menacé de sa famille a atteint 353 contre 284 mesures visant à maintenir l'enfant au sein de sa famille.

Le nombre d'enfants ayant fait l'objet de décisions de prise en charge a diminué pour passer de 84 cas l'année précédente à 48 cas pour l'année en cours, ce qui nécessite la création de structures sociales en mesure de trouver des familles de remplacement pour ces enfants.

#### **6-4 La protection judiciaire des enfants délinquants**

- **Le traitement judiciaire des enfants en état de conflit avec la loi.**

Le traitement judiciaire des enfants délinquants donne la priorité à l'aspect éducatif et pédagogique de la sanction au détriment de l'aspect pénal et veille à ce que l'enfant ne soit pas traité comme un criminel.

Le nombre d'enfants délinquants qui ont été renvoyés devant la justice a diminué de façon notable ; l'année dernière a enregistré 12 455 cas comparé à 11 902 cas cette année, soit une diminution de 553 cas. Ces données indiquent que la délinquance juvénile n'a pas évolué dans notre pays.

Le nombre de mineurs délinquants dans le gouvernorat de Tunis était de 1 663, suivi de Sfax (951), Gabes (873), Grombalia (841), Monastir (766), Sousse (724), Ben Arous (723), Ariana (608), Bizerte (527).

Le nombre d'enfants comparissant devant la justice pénale a relativement diminué. Il était de 440 cas durant l'année judiciaire 2007-2008 à 431 cas pour l'année 2008-2009, soit 9 cas de moins.

Certains gouvernorats dont notamment Tunis, Sousse, Monastir et Grombalia étaient au premier rang en termes de nombre d'enfants ayant commis des crimes.

Dans un ordre décroissant, 5 876 enfants ont été condamnés pour dégradation de biens, 4 104 enfants pour agression sur des personnes et 1 495 pour des délits de mœurs.

- **La protection judiciaire des enfants placés dans les centres de rééducation des enfants mineurs**

Dans le but d'offrir les meilleurs moyens et instruments pour la réinsertion des mineurs délinquants dans la société et empêcher les récidives quelle qu'en soit la forme, les enfants pensionnaires des centres de rééducation pour mineurs sont logés et nourris dans des conditions saines et confortables. Ils bénéficient également de soins de santé et de protection sociale tout en ayant la possibilité de poursuivre leur éducation et de participer dans les programmes de formation professionnelle et les activités culturelles et sportives en coopération avec les parties concernées.

- **La prise en charge des enfants délinquants**

- **Suivi des enfants libérés des centres de rééducation pour mineurs.**

Les structures de promotion sociale (ministères de la promotion sociale et les centres de défense et d'intégration sociale) a reçu en 2009, 738 enfants délinquants libérés des établissements correctionnels pour délinquants mineurs et leur a fourni 934 services, comprenant notamment un encadrement psychologique, social, la réconciliation familiale en plus de la réintégration dans les écoles ou dans les formations et l'intégration par l'emploi ou par la création d'un projet.

- **Observation des enfants délinquants en phase de pré procès**

Le centre social pour l'observation des mineurs délinquants s'est occupé de 229 enfants au cours de l'année 2009. 177 enfants ont été libérés et ont réintégré leurs familles. 32 enfants ont été confiés aux centres de rééducation des enfants mineurs. Les centres de protection sociale ont pris en charge deux enfants tandis que deux autres enfants ont été mis en prison. 16 enfants sont restés en observation dans le centre.

## **7- Le droit de l'enfant à l'expression et la participation : préparer l'enfant à la responsabilité et renforcer son sens d'appartenance nationale**

La Tunisie a établi plusieurs mécanismes pour permettre aux enfants d'exercer leur droit à l'expression et à la participation. Dans ce cadre, un parlement de l'enfant et des conseils municipaux pour enfants ont été créés. En outre, des clubs de parlement d'enfants, des associations d'amis de clubs d'enfants ainsi que des conseils représentatifs des élèves dans les écoles et lycées ont vu le jour.

### **7-1 Le parlement de l'enfant**

Le parlement de l'enfant fut créé en 2002 pour devenir un espace de permettant aux enfants d'exprimer leurs opinions sur les questions qui les touchent et de dialoguer avec les responsables nationaux des secteurs de développement économique et social. En 2009, le thème « L'enfant et la formation professionnelle » a été évoqué lors de la première session tenue au mois de mars, alors que les débats lors de la deuxième session en décembre ont porté sur le thème de « La Protection de l'enfance contre les comportements à risque ».

Cet espace qui comprend 189 enfants élus en 2009 dont 48% de filles, a permis aux enfants parlementaires de peaufiner leurs capacités à traiter des sujets et à mieux exprimer leurs opinions et mieux les communiquer. D'autre part, le parlement de l'enfant représente un cadre idéal pour la pratique de la démocratie, le dialogue responsable, le respect de la diversité d'opinions et le rejet du fanatisme et de la voix unique. Les enfants parlementaires sont devenus une source d'inspiration pour leurs



pairs contribuant ainsi à asseoir le sentiment de citoyenneté et les principes du volontariat du comportement responsable.

## **7-2 Les clubs des enfants parlementaires**

24 clubs d'enfants parlementaires ont été créés soit un club par gouvernorat. Ces clubs, dont le nombre d'adhérents est de 749 enfants parlementaires, organisent des activités dans les régions au cours de l'année en coopération et en partenariat avec les associations. Les activités sont encadrées par des éducateurs spécialisés avec la participation de nombre de parlementaires. 4 sessions de formation et de loisirs au profit des enfants parlementaires appartenant à ces clubs ont été organisées. Ces sessions ont pour but de donner aux enfants parlementaires une meilleure formation et de renforcer leurs liens.

Un groupe d'enfants parlementaires a pris part à deux manifestations internationales. Il s'agit du 29ème Congrès International des Enfants Arabes tenu en Jordanie en juillet 2005 et de la 14ème session du parlement de la jeunesse grecque à Athènes en Septembre 2005.

## **7-3 Conseils municipaux pour enfants**

Dans le même cadre les conseils municipaux pour enfants ont été créés. Ils ont été généralisés en 2006 pour qu'ils contribuent à familiariser les enfants avec la pratique de la démocratie, le sens de la responsabilité et de la participation. Ces conseils sont présents au sein des 264 municipalités que compte le pays. Ils comptent 4 366 membres.

Parmi les activités les plus en vue des conseils municipaux pour enfants en 2009 on note la tenue de campagnes de sensibilisation pour préserver la propreté des établissements scolaires et de leur environnements extérieur, des places publiques et des quartiers ainsi que l'entretien des espaces verts et la plantation d'arbres. Les conseils ont également participé à des festivités nationales et internationales.

## **7-4 Les représentants des élèves dans les conseils des établissements scolaires**

Afin de concrétiser la participation active des élèves dans la prise de décisions au sein de l'école ou lycée et leur participation à la vie de la communauté en général, des représentants des élèves ont été élus au sein des conseils de ces établissements. Le dialogue, l'échange d'idées et la persuasion sont adoptés comme méthode de communication entre les différentes composantes de la famille de l'éducation.

**Deuxième partie**  
**La fille Tunisienne dans le processus de**  
**Pékin : Des politiques avant-gardistes et des**  
**réalisations prometteuses**

## Introduction

L'évaluation des réalisations accomplies en faveur des filles à travers les 15 dernières années du processus de Pékin témoignent des mutations qualitatives importantes qui ont affecté le statut de ces femmes et qui ont permis de réduire les écarts en rapport avec leurs droits législatifs.

13 ans de réformes et d'amendements depuis le 13 août 1992 ont permis au dispositif juridique national de mettre l'accent sur la non discrimination entre les filles et les garçons et sur la protection des filles contre toutes les formes de violence basées sur le genre, tous les types d'exclusion et de marginalisation en plus d'assurer les droits sociaux, culturels, économiques et politiques.

La situation de l'enfant en général et celle de la fille en particulier a enregistré une amélioration qualitative touchant à tous les aspects du développement humain, notamment la santé, l'éducation, les loisirs et l'accomplissement de soi. Ceci est devenu possible grâce à l'approche intégrée de développement adopté par le pays et qui se base sur l'intégration des dimensions sociales et économiques.

Le présent rapport passe en revue les mesures de suivi qui ont été prises pour la réalisation des objectifs établis dans le plan d'action du processus de Pékin dans son volet réservé aux filles et ce depuis son adoption en 1995 et jusqu'à 2009 dans les domaines suivants :

### 1- L'élimination de toutes les formes de discrimination contre les filles

Dans le but de renforcer et de développer davantage les droits des femmes et des filles et de promouvoir l'égalité entre les sexes, les quinze dernières années ont vu l'introduction d'un ensemble de réformes législatives importantes dont notamment :

- La publication du Code de Protection de l'Enfant en 1995 ;
- Le retrait des réserves sur l'article 2 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant relative à l'élimination de toute discrimination entre les enfants ainsi que l'obligation de prendre les mesures adéquates pour garantir le droit des enfants à la protection contre toutes les formes de discrimination ;
- L'uniformisation de l'âge légal pour le mariage à 18 ans et ce pour les garçons et les filles ;
- La publication de la loi d'orientation du 23 juillet 2002. L'article 2 stipule que les enfants « sont élevés pour vivre sans aucune forme de discrimination ou ségrégation basée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion » ;
- La ratification en juin 2009 du protocole facultatif à la Convention Internationale relatif à l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination Contre les filles ;
- Le retrait des réserves formulées à propos de l'article 7 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant relatif au principe du droit de l'enfant à avoir un nom et une nationalité dès sa naissance ;

- La publication en 1998 de la loi relative à l'attribution de nom de famille aux enfants nés de parents inconnus et l'amendement de cette loi en 2003 ;
- La publication de la loi d'orientation No 85 de 2005 relative à la promotion des handicapés et leur protection contre toutes les formes de discrimination, notamment la discrimination basée sur le genre.

## **2- L'élimination des attitudes et pratiques culturelles négatives à l'encontre des filles**

Dans le cadre de la réforme du système éducatif entreprise en 2002 l'obligation de scolarisation des filles a été établie ainsi que la nécessité de mettre à la disposition des filles vivant dans les milieux ruraux tous les moyens susceptibles de garantir la poursuite de leurs études et la prévention de l'abandon scolaire précoce. Cet objectif était le premier sur la liste des priorités du plan national pour la femme rurale préparé en 1998.

Afin de combattre les préjugés et protéger les filles contre les pratiques culturelles négatives à leur encontre, il a été procédé depuis 1989 à la révision des supports et documents pédagogiques présentant des situations dégradantes pour les filles et les femmes dans la société. Des textes valorisant les principes d'égalité entre les sexes et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes sont venus remplacer les anciens textes.

Des sessions de formation au profit des journalistes et des gens travaillant dans le domaine de l'enfance ont été organisées dans le but de disséminer la culture de droit de l'enfant dans les milieux ruraux et urbains ainsi que de préparer un plan pour le renforcement des capacités des familles à inculquer à leur enfants les principes d'égalité et de distribution équitable des rôles.

## **3- Le renforcement de la protection des droits des filles et la sensibilisation quant à leurs besoins et leur capacité à réaliser l'égalité**

Les amendements et enrichissements apportés aux différents éléments de la législation Tunisienne depuis 1991 ont permis le renforcement du système de protection des droits civiques, sociaux, culturels, et économiques de l'enfant sans aucune discrimination basée sur le genre. Ils ont aussi permis de renforcer les droits spécifiques aux filles dans les différentes étapes de leurs vies. Dans ce contexte, les actions suivantes ont été menées :

- Le mariage de la fille mineur est devenu soumis à l'accord son tuteur ou de sa mère ;
- les dépenses doivent être prises en charges pour les garçons jusqu'à leur majorité ou jusqu'à la fin de leurs études et ce jusqu'à la limite de 25 ans et les dépenses des filles doivent être prises en charge tant qu'elles n'ont pas de ressources financières ou qu'elles ne sont pas prises en charges par leur époux ;

- Par l'acte de mariage, la fille mineure est considérée majeure en ce qui concerne son statut civil et ses responsabilités économiques et commerciales ;
- Deux plans décennaux nationaux ont été réalisés en faveur de l'enfance pour les périodes 1992-2001 et 2002-2011 dont l'une des principales orientations est la consécration du principe de la non-discrimination entre les enfants ;
- La publication du Code de Protection de l'Enfant en 1995 détaillant aussi bien les droits des garçons que ceux des filles.

#### **4- L'éradication de la discrimination subie par les filles dans les domaines de l'éducation, du renforcement des compétences et de l'enseignement**

La loi d'orientation du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et l'enseignement à l'école stipule que les jeunes « sont préparés pour vivre sans aucune forme de discrimination ou ségrégation basée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion ». Elle institue également la scolarisation obligatoire de 6 à 16 ans.

##### **a. L'évolution de la présence des filles dans les établissements préscolaires**

- Au cours de la période allant de 1995 jusqu'en 2009, le nombre de jardins d'enfants a progressé de 1042 à 3562. Le nombre d'enfants fréquentant ces institutions a évolué également de 64490 à 142601 dont 51,1% de filles ;
- Le nombre d'écoles coraniques agréées a atteint 967 écoles en 2008 fréquentées par environ 25 000 enfants dont 44,2% de filles ;
- Le nombre d'enfants inscrits dans les classes préparatoires est passé de 7 667, dont 48,2% de filles, pendant l'année scolaire 2001/2002 à 31 869 enfants, dont 48,1% de filles en 2008/2009.

##### **b. L'évolution de la scolarité des filles aux différents cycles d'enseignement**

- Le taux de scolarisation des garçons et des filles âgés de six ans dans les zones rurales et urbaines atteint les 99.2% ;
- Le taux de scolarisation des filles dans la tranche d'âge des 6-16 ans atteint 92.4% sur le plan national contre 90.4% chez les garçons. Ce même taux pour la même tranche d'âge ne dépassait pas les 86.5% chez les filles en 1998 ;
- La proportion de filles de l'ensemble des enfants scolarisés dans les zones rurales dans le premier cycle de l'enseignement de base a évolué de 45,8% en 1997/1998 à 47,3% en 2007/2008 ;
- La proportion des étudiantes dans l'enseignement supérieur a augmenté pour atteindre 59.5% en 2008/2009 ;
- Le taux de réussite des filles à l'épreuve du baccalauréat est de 64.2% ;
- Le taux de réussite des filles dans le diplôme de fin d'études universitaires est de 72,6% contre 67,4% pour les garçons ;

- Le taux d'abandon scolaire ventilé par sexe est estimé à 1,5% des filles du premier cycle de l'enseignement de base et à 8,1% au deuxième cycle. Chez les garçons ce taux atteint respectivement 1,84% et 14,51% ;
- Au niveau de l'enseignement secondaire les taux d'abandon scolaire sont stables. Entre les années scolaires 2006/2007 et 2007/2008 on a enregistré une hausse de 0,5 point pour les filles et de 0,3 point pour les garçons.

### **c. La formation professionnelle**

Les filles sont réparties comme suit dans les différentes spécialités de la formation professionnelle :

- Les spécialités industrielles: 30,4%
- Formation dans le domaine de l'agriculture : 19,5%
- Formation dans le domaine du tourisme : 21,8%
- Formation dans le domaine de la santé : 72,5%

### **d. Alphabétisation des filles**

Le taux d'analphabétisme chez les femmes vivant dans les zones rurales a diminué de 66% en 1989 à 42.8% en 2008. Le taux d'analphabétisme chez les femmes de moins de 30 ans sur le plan national a régressé de 8% en 2004 à 5,3% en 2008 sachant que ce taux ne dépasse pas 1,7% au niveau national chez les filles de moins de 14 ans.

## **5- La suppression de la discrimination contre les filles dans le domaine de la santé**

- En 2008, le taux de couverture par l'ensemble de vaccins a atteint 95.8% en milieu urbain contre 94.4% en milieu rural. Ce taux est réparti comme suit : 96.9% chez les garçons contre 93.5% chez les filles ;
- Le taux de mortalité infantile est passé de 32.6 par mille en 1994 à 16 pour mille en 2009 ;
- L'espérance de vie à la naissance est estimée pour la femme à 62 ans contre 72.3 ans pour l'homme ;
- Le taux de contrôle de grossesse a dépassé les 96% ;
- Les consultations post natales ont atteint 51.3% ;
- Le taux d'accouchement sous contrôle médical a atteint 94.5% ;
- Le taux de mortalité des mamans a diminué pour se situer aux alentours de 36.4 cas sur mille ;
- La couverture de la femme rurale par les services de santé au cours de la grossesse s'est améliorée pour atteindre 96% en 2008.

## **6- Lutte contre l'exploitation économique des enfants et prévention du travail des filles en dessous de l'âge minimum légal**

Les principales mesures qui ont été prises sont :

- L'introduction en 1993 de l'article 5 bis du Code de Travail interdisant toute discrimination entre les hommes et les femmes dans l'application des dispositifs du dit Code ;

- La limitation de l'âge minimum légal du travail des aides ménagères à 16 ans et l'interdiction du travail des filles en dessous de ce seuil ;
- Octroi d'une couverture sociale pour les aides ménagères en application de la loi numéro 32 de l'année 2000 qui bénéficient ainsi du régime de sécurité sociale ;
- La concrétisation du principe d'interdiction du travail de nuit des femmes définition des situations exceptionnelles autorisées par la loi ;
- L'introduction de mesures dans le Code de Travail interdisant le harcèlement sexuel dans le milieu professionnel afin de préserver les bonnes mœurs et la dignité des travailleurs des deux sexes. Les mêmes mesures interdisent également le logement des filles nouvellement recrutées et mineures sur le lieu du travail ;
- L'interdiction de l'emploi des femmes et filles dans les mines et carrières en sous sol afin de préserver leur santé et leur sécurité (Code du Travail) ;
- L'introduction dans le code pénal d'importants dispositifs criminalisant dans le but de protéger les filles contre toutes les formes de violence. Ces dispositifs établissent des sanctions sévères en matière de proxénétisme ;
- La promulgation de l'article 4 du décret numéro 72 de l'année 2008 relatif à l'augmentation du revenu minimum garanti du revenu minimum, stipulant « qu'en aucun cas la rémunération des jeunes employés filles et garçons âgés de 16 à 18 ans ne peut être inférieure à 85% de la rémunération des employés adultes ».

#### **7- L'éradication de la violence subie par les filles**

- Elaboration d'une stratégie nationale de prévention contre les comportements violents au sein de la famille et de la société et contre la violence basée sur le genre ;
- Création d'une ligne verte au profit des victimes de violences ;
- Protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence, d'exploitation sexuelle et d'harcèlement sexuel en vertu des articles 212 à 250 du code pénal ;
- Ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention de la Protection de l'Enfant relatifs à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants à l'utilisation ainsi que leur implication dans des conflits armés ;
- Publication du Code de Protection de l'Enfant en 1995. Ce Code est un mécanisme clé dans la protection des enfants des deux sexes de toutes les formes de violence qu'ils peuvent subir ;
- Création du statut de délégué à la protection de l'Enfance en application de l'article 28 du Code de Protection de l'Enfant ;
- Création de la fonction de juge de la famille.

#### **8- La sensibilisation des filles à leurs capacités et pour une plus grande contribution et participation à la vie sociale, économique et politique**

- Ouverture du dialogue avec les jeunes en les consultants sur les sujets qui les intéressent ;

- Création du parlement des enfants en 2002 pour permettre aux enfants de 12 à 15 ans de se familiariser avec la participation à la vie communautaire. Les filles y sont représentées à hauteur de 50% ;
  - Création de conseils municipaux pour enfants avec la participation de 4366 enfant dont 1935 filles soit 44.3% ;
  - Création de 24 clubs parlementaires pour les enfants, d'associations des amis des clubs des enfants ainsi que de conseils représentatifs des élèves au sein des écoles et lycées. Les filles représentent 50% de l'ensemble des membres de ces différentes structures ;
- Il faut noter que le taux de participation des filles aux activités culturelles et de loisirs dans le milieu rural ne dépasse pas 9% notamment dans les clubs de jeunes, ce qui nécessite une analyse des raisons du fossé qui sépare les filles et les garçons et une réflexion sur les mesures susceptibles de remédier à cette situation.

#### **9- Renforcement des capacités de la famille pour une meilleure protection des filles pour la concrétisation de l'égalité entre les filles et les garçons**

- Renforcement du statut de la femme par l'instauration du principe de la responsabilité commune au sein de la famille ;
- Consolidation des droits de la mère et de l'enfant à travers la loi de 1998 relative à l'attribution du nom de famille de la mère à l'enfant né d'un père inconnu ;
- L'instauration du régime de partage des biens entre les époux afin de consolider les fondements de partenariat entre eux et de renforcer la cohésion et la stabilité de la famille ;
- Protection du droit de l'enfant et de la mère en ayant la garde au logement en application de la loi numéro 20 de 2008 relative à l'amendement du Code du Statut Personnel ;
- L'instauration du régime du travail de la femme à mi temps rémunéré au deux tiers d'un temps plein en application de la loi numéro 58 de 2006 afin de lui permettre de mieux concilier sa vie familiale et son activité professionnelle ;
- L'établissement de plans nationaux pour la promotion de la famille avec pour objectif de développer les missions de la famille et le renforcement de ses capacités à remplir ses fonctions convenablement et répondre ainsi aux attentes de ses membres. En agissant de la sorte, la famille confirme son statut de cellule clé dans la société qui élève ses enfants sans aucune discrimination basée sur le sexe.